



Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6

Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réservé à l'administration)
4.7.1.3 Exigences minimales auxquelles doivent se conformer les systèmes de détection électriques	a. DéTECTEUR de fumée à l'intérieur de la chambre forte.			<input type="checkbox"/>
	b. Suffisamment de détecteurs pour indiquer lorsqu'une personne non autorisée tente d'avoir accès à la chambre forte ou le coffre-fort, de l'ouvrir, d'y entrer ou encore, d'emporter le coffre-fort.			<input type="checkbox"/>
	c. DÉTECTEURS qui déclencheront l'alarme lorsqu'une personne non autorisée ouvrira la porte de la chambre forte ou du coffre-fort ou essaiera de désengager le détecteur.			<input type="checkbox"/>
	d. Tous les systèmes d'alarme de chambre forte et de coffre-fort seront sur un secteur séparé des autres dispositifs de détection installés dans l'entrepôt.			<input type="checkbox"/>
	e. L'équipement de détection électrique sera contrôlé à partir d'un poste de contrôle.			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	La surveillance des lignes devra être au moins de niveau « B ».			
	f. Les boîtes de contrôle du système de sécurité seront placées à l'intérieur de la chambre forte ou du coffre-fort.		<input type="checkbox"/>	
	g. Lorsqu'on utilise un détecteur à capacitance pour un coffre-fort, on doit le placer à l'intérieur ou en dessous de celui-ci lorsque c'est possible. On peut également utiliser d'autres systèmes de détection équivalents.		<input type="checkbox"/>	
4.7.1.4	Tous les circuits électriques des systèmes d'alarme, de l'équipement de sécurité, de l'éclairage, du téléphone, etc. doivent être conformes au code de l'électricité. Toutes les lignes qui pénètrent dans les murs, le plafond ou le plancher doivent faire au moins un changement de direction à l'intérieur de la structure de la chambre forte. Les conduits seront coudés de		<input type="checkbox"/>	

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	manière à ce que le drainage se fasse vers l'extérieur. Le diamètre des conduits ne doit pas dépasser 3,8 cm (1 1/2 po).			
4.7.1.5	Le cadre de sécurité, s'il s'agit d'une chambre forte, d'un coffre-fort ou d'une cage, doit être placé au moins à 1 mètre (3 pi) de tout mur extérieur, s'il est situé au rez-de-chaussée, ou s'il est accessible par le toit. Le Bureau peut considérer que certaines conditions soient équivalentes aux fins de l'exigence relative à la distance de 1 mètre (3 pi). Il peut s'agir d'un autre immeuble à proximité du cadre de sécurité, de fossés, de pylônes de ciment, etc. Si la structure doit être placée contre un mur mitoyen avec les locaux d'une autre compagnie, l'exigence relative à la distance de 1 mètre (3 pi) s'applique, quelle que soit la distance à laquelle elle se trouve par rapport au sol ou à la partie accessible du toit.		<input type="checkbox"/>	

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
4.7.1.6 Ventilation	Les ouvertures pour l'aération ou pour installer des climatiseurs ne sont pas autorisées si cela abaisse la sécurité globale de la chambre forte. Lorsqu'il sera nécessaire d'assurer la circulation d'air ou la climatisation, on exigera une des conditions suivantes :			<input type="checkbox"/>
	A. Les ouvertures doivent avoir un côté de 15 cm (6 po) ou moins et la surface totale de chacune ne doit pas dépasser 619 cm ² (96 po ²).			<input type="checkbox"/>
	B. L'ouverture ou le conduit doit être protégé par une grille ou par des tiges d'armature en acier n 5 (15 mm (5/8 po)) solidement fixées dans le mur à des distances de 15 cm (6po) de centre à centre et renforcées horizontalement à tous les 40 cm (16po) de centre à centre.			<input type="checkbox"/>
	C. Si on se sert d'une grille, celle-ci doit être constituée soit de tiges d'armature en acier n 5 (15 mm (5/8 po)), fixées à des			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	distances de 15 cm (6po) de centre à centre et renforcées horizontalement à tous les 40 cm (16po) de centre à centre, soit de métal déployé de 3,5 mm (calibre 10), soudés à un membre métallique de 6 mm (1/4 po), lui-même solidement fixé au mur.			
4.7.2.1	Blocs de ciment			
Murs	Blocs de béton lourd épais de 30 cm (12 po) et dont la cavité est remplie de mortier de type "M", renforcés de manière à répondre aux normes relatives aux structures, ou		<input type="checkbox"/>	
	Béton coulé <ol style="list-style-type: none"> a. Épaisseur de 20 cm (8 po) (20,7 MPa (3 000 lb/po²) minimum) b. Renforcé au besoin de manière à répondre aux normes relatives aux structures. 		<input type="checkbox"/>	
Plafond /	a. Béton coulé d'une épaisseur de 20 cm (8 po) (20,7 MPa		<input type="checkbox"/>	

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
Plancher	(3 000 lb/po ²) minimum) b. Renforcé de manière à répondre aux normes relatives aux structures.			
4.7.2.2 Porte	a. Porte en bois massif recouverte d'acier d'une épaisseur de 1,5 mm (calibre 16) et munie d'un cadre métallique de 1,9 mm (calibre 14). b. Verrouillée par un cadenas de modèle approuvé (voir annexe E) et un moraillon. Le Bureau peut considérer comme équivalent un système de serrure à pênes multiples.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.7.3.1	Si on utilise un coffre-fort en remplacement d'une chambre forte, celui-ci devra être à l'épreuve des effractions et coté au niveau ULC-TL-15 selon la nomenclature des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC).			
4.7.3.2	Le coffre-fort peut être installé dans une pièce qui normalement est fermée à clé (voir 6.3.5. ci-après). La pièce doit être équipée			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
	d'un détecteur qui émettra un signal lorsqu'il y aura tentative non autorisée d'ouverture de la porte. La pièce et la porte doivent répondre aux exigences indiquées à 4.4.2.2. et 4.4.3.2.			
4.7.3.3	Un cadre de l'établissement sera responsable de la distribution des combinaisons et des clés, et tiendra un registre à la disposition des inspecteurs du département.			<input type="checkbox"/>
4.7.3.4	Le coffre-fort doit être fixé au plancher de manière qu'on ne puisse le déplacer sans en ouvrir la porte au préalable.			<input type="checkbox"/>
4.7.3.5	Si le coffre-fort est placé dans une cage de métal, au lieu d'une pièce fermée à clé, la cage devra répondre aux exigences indiquées à l'annexe D .			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
4.7.4.1 Cage	Seulement les produits finis dans l'annexe D peuvent être conservés dans une cage. On trouvera à l'annexe D les critères auxquels doivent répondre la construction de la cage et l'équipement de détection électrique qu'elle comporte.			<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réserve à l'administration)
5.1.1.1 Cage	L'espace grillagé doit être situé à au moins 1 mètre (3 pi) du mur extérieur s'il est situé au rez-de-chaussée ou s'il est accessible par le toit. Comme le Bureau considère qu'un mur mitoyen avec les locaux d'une autre compagnie constitue un mur extérieur, on exige un espace libre de 1 mètre (3 pi). Le Bureau peut juger acceptable d'autres solutions équivalentes à cet espace libre de 1 mètre (3 pi) (voir les exemples cités au point 4.5.1.5).		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.1.1.2	La zone grillagée devrait être située de préférence dans une pièce fermée à clé.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.1.1.3	Le système électrique de détection doit permettre de déceler tout mouvement non autorisé à l'intérieur de la cage.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.1.1.4	La porte ou la barrière de la cage doit être fermée au moyen d'un cadenas approuvé (voir l'annexe E) ou d'un dispositif équivalent.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Directive sur la sécurité physique - Niveau de sécurité 6				
Article	Directive sur les exigences en matière de sécurité physique pour les substances désignées et les drogues contenant du cannabis	Des renseignements indiquant la façon dont les exigences de la directive pour le niveau de sécurité 6 sont respectés	Veuillez cocher la case si inclus dans le plan d'étage ci-joint	Exigence respectée (Réervé à l'administration)
5.1.2.1	Les murs et le plafond de l'espace grillagé seront faits d'un grillage d'acier laminé de 3,5 mm (calibre 10) ayant des ouvertures en losange de 2,5 cm x 5 cm (1 po x 2 po) et solidement attaché ensemble. Les murs doivent aller du plancher de charpente au plafond de charpente si le plancher et le plafond existants sont utilisés comme partie de la cage. La barrière ou la porte doivent offrir la même résistance à l'effraction que les murs et le plafond et être dotés de contacts de porte électriques.			